La Mairie de Paris interdit à Macron d'organiser sa soirée électorale sur le Champ-de-Mars

04/05/2017 à 20h03

La Mairie de Paris n'a pas donné à Emmanuel Macron l'autorisation de tenir au Champ-de-Mars sa soirée électorale de second tour de la présidentielle dimanche. Si la préfecture de police de Paris avait rendu un avis favorable sur la sécurité du lieu, la municipalité n'a pas donné son accord, "puisque le Champ-de-Mars doit être visité le week-end suivant par les membres de la commission d'évaluation du CIO", en repérage dans le cadre de la candidature de Paris pour les jeux Olympiques de 2024, explique ce jeudi Bruno Julliard, premier adjoint de la capitale.

"Comme le Champ-de-Mars doit accueillir plusieurs épreuves, on ne peut pas prendre le risque que les pelouses soient détériorées, or on sait très bien qu'elles le sont systématiquement pour ce type d'événement", ajoute-t-il. "En revanche, dès le début on a indiqué à l'équipe d'Emmanuel Macron que l'on accepterait n'importe quel rassemblement dans n'importe quel autre espace public parisien, toutes les autres places parisiennes sont disponibles".

De sources concordantes, la place de la Concorde aurait été écartée car connotée de droite (Nicolas Sarkozy en 2007 y a fêté sa victoire, Jacques Chirac en 1995), et celles de la Bastille et de la République car connotées de gauche. […]

L'Obs